



Choix du garage réparateur

Par **Shamortaiss**, le **12/01/2016** à **16:34**

Bonjour,

Nous avons un véhicule Peugeot acheté neuf en 2014 assuré chez Axa. Nous avons percuté un chevreuil, ce qui a cassé les fixations de l'optique avant gauche du véhicule ainsi que le phare anti brouillard avant gauche. Nous avons préalablement emmené notre voiture chez Peugeot pour savoir s'il fallait changer l'optique ou non. Ce garage n'est pas agréé Axa et est à 3km de notre domicile. Il faut changer l'optique, le coût est supérieur à notre franchise de 250€.

Nous appelons donc Axa pour faire marcher l'assurance.

Axa nous a proposé de faire réparer notre voiture dans un garage agréé. En fait il s'agit plutôt d'un carrossier. Nous disposons d'un véhicule de prêt.

Le carrossier est venu ce matin en roulant avec la voiture de prêt et est reparti en conduisant notre voiture. Nous habitons à 32km du garage. Le carrossier va donc faire 64km avec notre véhicule.

Nous devons faire le plein du véhicule de prêt avant de le rendre, le garage (enfin le carrossier) ne fera pas le plein de notre véhicule avant réception.

Nous avons dans un 1er temps choisi ce garage ou plutôt carrossier agréé car Axa nous indique que nous n'aurons pas de garantie sur les réparations si nous choisissons un autre garage et que nous aurons les frais à avancer.

Le véhicule est en cours d'expertise, j'ai précisé au carrossier que je ne voulais pas que la voiture soit réparée avant mon consentement, que je donnerai (ou non) suite au rapport d'expertise.

J'ai ensuite appelé le garage Peugeot d'à coté de chez moi. J'aurais du le faire avant car Axa a menti : Peugeot n'encaisse le chèque de réparation qu'après remboursement de l'assureur et les garanties réparations sont les memes partout, le garagiste ayant obligation de résultat.

J'ai plusieurs questions :

- est il normal que le carrossier conduise notre véhicule sur 64km ? Nous pensions qu'il serait remorqué.
- après rapport de l'expert, est-il encore temps de choisir son réparateur ? Notre véhicule est actuellement chez le carrossier agréé pour l'expertise, peut-on demander à aller chez Peugeot pour les réparations ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses,

Par **morobar**, le **12/01/2016** à **18:33**

Bonjour,

Vous avez libre choix du réparateur. Ce n'est pas un problème de garantie des réparations, mais cela peut jouer sur les garanties souscrites auprès de l'assureur:

* montant de la franchise

* avance des frais de réparation et absence de règlement direct...

Dans votre cas par contre j'hésite un peu car l'expert à déjà rendu son rapport.

Personnellement à ce stade je ne modifierai plus le déroulement de ce sinistre.

Par **Shamortaiss**, le **12/01/2016** à **18:38**

Je vous remercie de votre réponse. Je ne vais pas pouvoir aller ailleurs car j'ai lu dans le contrat d'assurance que le pret du véhicule se faisait sous la condition d'aller chez un réparateur agréé.

Ce qui m'agace le plus c'est que le garagiste conduise ma voiture sur 60 km

Par **Dominique Axa France**, le **13/01/2016** à **11:17**

Bonjour Shamortaiss,

Je suis Dominique et je travaille au service Qualité d'AXA France.

Comme précisé dans le forum Droit-Finances, sur lequel vous êtes également intervenu, je reste dans l'attente de vos coordonnées par messagerie privée.

Dès réception, je ne manquerai pas de revenir vers vous.

Cordialement,
Dominique R

